



## Information importante

Madame, Monsieur, Chers parents,

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum.

Ce dispositif a été élargi grâce à la loi Egalim et les restaurants scolaires répondant à cette disposition bénéficient d'une aide supplémentaire. Pour cela, les collectivités doivent permettre aux familles ayant un quotient familial inférieur à 1000 de bénéficier du repas à 1€.

La commune participe à cette tarification depuis octobre 2021 et remplit les conditions pour élargir cette tarification aux familles ayant un quotient familial inférieur à 1000.

Cette aide de l'Etat ne s'applique pas pour les repas pris dans le cadre périscolaire.

Après un premier point en ce début d'année scolaire, la collectivité a décidé d'appliquer des tarifs différents pour les mercredis et vacances scolaires qui prendra effet le lundi 23 décembre.

Tranches de quotient familial	Tarif par tranche – enfant dont l'un des parents est domicilié à La Mézière (*)	Tarif par tranche – enfant domicilié hors commune
De 0 à 460,99	Prix plancher 2.89 €	+ 2,19
De 461 à 529,99	2.89 à 3 €	+ 2,19
De 530 à 599,99	3 € à 3.12 €	+ 2,19
De 600 à 1000	3.12 € à 3.73 €	+ 2,19
De 1000 à 1499,99	3.73 € à 4,60 €	+ 2,19
De 1500 à 1999,99	4,60 € à 5.60 €	+ 2,19
+ de 2000	Prix plafond 5.60 €	+ 2,19 sans dépasser le coût de revient du repas du restaurant municipal.
Attestation du QF (établie par la CAF) Non communiquée	Prix plafond 5.60 €	+ 2,19 sans dépasser le coût de revient du repas du restaurant municipal.
Tarif pour un enfant qui déjeune au restaurant municipal. sans avoir été inscrit sur le Portail famille	6.56 €	+ 2,19 sans dépasser le coût de revient du repas du restaurant municipal.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers parents d'élèves, en nos sincères salutations.

Le Maire,  
Pascal Goriaux

